

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2014 – 18H30

Salle du Conseil - CASO

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Adoption du compte-rendu de la séance du 09 décembre 2013

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR

N° 2014-01 : Désignation du secrétaire de séance M. DENIS

N° 2014-02 : Installation des nouveaux délégués pour l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN) M. DENIS

PREVENTION DES CRUES

N° 2014-03 : Erosion – ruissellement – Fonds d'aide diguettes sur le territoire de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs M. PRUVOST

N°2014-04 : Erosion/Ruissellement – Partenariat pour la réalisation d'une déclaration d'intérêt général (DIG) avec la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers. M.PRUVOST

N° 2014-05 : avis sur la cartographie du TRI de Saint-Omer M. DHALLEINE

MARAIS

N° 2014-06 : Fonctionnement des ouvrages d'évacuation des crues – participation 2014 du SmageAa M. CHOQUET

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

N° 2014-07 : Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON M. DUCROCQ

PERSONNEL

N° 2014-08 : augmentation du titre restaurant M. DENIS

FINANCES

N° 2014-09 : Compte administratif 2013 M. DENIS et M. DUCROCQ

N° 2014-10 : Budget primitif 2014 M. DENIS

QUESTIONS DIVERSES



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

DELIBERATION 2014-02

ADMINISTRATION GENERALE : Installation des nouveaux délégués pour l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Monsieur le Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN) nous a communiqué la désignation, par le Comité Syndical réuni le 24 janvier 2014, des délégués représentant l'USAN au sein du SmageAa.

Délégués titulaires :

Monsieur Jacques DRIEUX
Monsieur André BAES

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2014

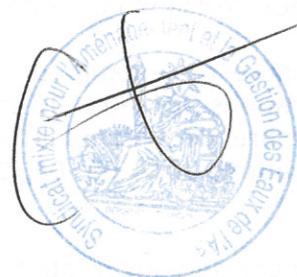
Délégués suppléants :

Madame Monique CARON
Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical déclare les délégués représentant l'USAN au sein du SmageAa installés dans leur fonction.

Certifié exécutoire
A compter du 21 FEV. 2014
Le Président,

Pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

A 18 h 30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le 10 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président, lors de la lecture des délibérations 2014-01 ; 2014-02 et 2014-06
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAIN, Gérard FLAMENT, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Bernard HIBON délégués suppléants,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur David CAPITAIN,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,
Monsieur Anicet CHOQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président, pour les délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Monsieur Bertrand PETIT délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-01, 02 et 06 était de : 18.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09 était de : 18

Le nombre de pouvoir était de 4.

21 FEV. 2014

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

DELIBERATION 2014-03

PREVENTION DES CRUES: Erosion/Ruissellement - Fonds d'aide diguettes sur le territoire de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs

RAPPORTEUR : Monsieur PRUVOST

Le SmageAa accompagne les exploitants sur son territoire dans la mise en place de petits aménagements paysagers et hydrauliques afin de maîtriser les ruissellements sur les parcelles agricoles et de lutter contre l'érosion des sols.

Pour se faire un fonds d'aide à la mise en place de diguettes végétales a été instauré en 2007 par la délibération du 3 septembre 2007.

Il s'agit par conventionnement avec les agriculteurs de mettre en place des ouvrages en saules dans les passages d'eau pour freiner celle-ci et retenir la terre. Cette mise en place est réalisée par un prestataire extérieur. Une participation de 20 % au montant total des travaux est demandée à l'exploitant. Par la suite, l'entretien est à réaliser par les exploitants.

La Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs (CCCHE) accompagne financièrement sur son territoire les agriculteurs dans la mise en place de ce type d'aménagements d'hydraulique douce afin de limiter les problématiques de ruissellements, d'inondation et d'érosion des sols.

Dans une action partenariale, le SmageAa intervient cet hiver 2013-2014 sur ce territoire de tête de bassin versant en complément du fonds d'aide propre à la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers. Celle-ci prend alors en charge les 20% normalement demandée aux agriculteurs.

Cette collaboration prend la forme d'un conventionnement (modèle ci-joint) qui définit le cadre général des modalités de coopération entre la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et le SmageAa, en matière de partenariat dans le cadre de la maîtrise des ruissellements et de la lutte contre l'érosion des sols.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président à :

- mener à bien l'opération,
- signer la convention avec la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs,
- inscrire les crédits nécessaires au BP 2014 et émettre le titre correspondant auprès de la communauté de communes,
- signer tous documents nécessaires à ce projet.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



Pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



21 FEV. 2014

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

A 18 h 30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le 10 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président, lors de la lecture des délibérations 2014-01 ; 2014-02 et 2014-06
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAIN, Gérard FLAMENT, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Bernard HIBON délégués suppléants,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur David CAPITAIN,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,
Monsieur Anicet CHOQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président, pour les délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Monsieur Bertrand PETIT délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-01, 02 et 06 était de : 18.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09 était de : 18

Le nombre de pouvoir était de 4.

21 FEV. 2014

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

DELIBERATION 2014-04

Prévention des crues : Erosion/Ruissellement – Partenariat pour la réalisation d'une déclaration d'intérêt général (DIG) avec la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers.

RAPPORTEUR : Monsieur PRUVOST

La Communauté de communes du canton d'Hucqueliers (CCCHE) connaît bon nombre de problèmes d'inondations et de coulées de boues. Afin d'agir sur ces problématiques, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers accompagne financièrement les agriculteurs de son territoire dans la mise en place d'aménagements paysagers d'hydraulique douce telles que les fascines végétales en saules.

Cette action de longue date, que le SmageAa a pu compléter ponctuellement comme en 2010-2011 et cet hiver, permet une action complémentaire aux ouvrages hydrauliques plus conséquents installés sur certaines communes du bassin versant de l'Aa de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers. Cette action en tête de bassin versant complète également l'action de maîtrise des ruissellements en amont des Champs d'inondation contrôlée (CIC). Elle fait partie des actions inscrites au PAPI (fiche action VI-4 : Maîtrise des ruissellements sur les bassins versant agricoles).

Pour renforcer et légitimer cette action, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers souhaite établir une déclaration d'intérêt général (DIG) sur l'ensemble de son territoire qui couvre d'une part une partie du bassin versant de la Canche et d'autre part une partie du bassin versant de l'Aa.

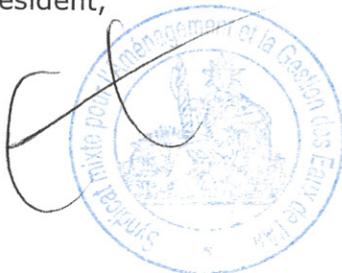
Pour mettre en place cette DIG, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers sera accompagnée dans le travail d'animation et de rédaction de ce document par le Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcéa), le SmageAa et la Chambre d'Agriculture de Région Nord- Pas-de-Calais.

Une première réunion de présentation à la population et plus particulièrement aux agriculteurs se tiendra le mercredi 12 février prochain. Une série de rencontres de travail à destination des exploitants agricoles se tiendra dans toutes les communes du territoire de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers à partir de la mi-février.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical accepte de mener cette opération et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

21 FEV. 2014



Pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

A 18 h 30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le 10 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président, lors de la lecture des délibérations 2014-01 ; 2014-02 et 2014-06
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAIN, Gérard FLAMENT, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Bernard HIBON délégués suppléants,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur David CAPITAIN,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,
Monsieur Anicet CHOQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président, pour les délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Monsieur Bertrand PETIT délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-01, 02 et 06 était de : 18.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09 était de : 18

Le nombre de pouvoir était de 4.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2014

DELIBERATION 2014-05

PREVENTION DES CRUES: TRI de Saint-Omer - Avis sur la cartographie

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite directive inondation.

Cette directive fixe une méthode de travail cyclique (cycle de 6 ans) pour permettre aux territoires exposés de **réduire les conséquences négatives** des inondations :

- partage d'une connaissance nouvelle et homogène sur les risques à travers les **évaluations préliminaires des risques inondations** (EPRI) à l'échelle de chaque district ;
L'EPRI du bassin Artois Picardie a été réalisée en 2011-2012.
- identification sur chaque district des territoires les plus exposés (TRI – **territoires à risque important d'inondation**) sur lesquels porter l'action en priorité ;
L'Audomarois a été identifié comme TRI en 2012.
- développement de la connaissance sur ces territoires par la réalisation d'une **cartographie des risques** (pour fin 2013) ;
La cartographie du TRI de Saint-Omer est actuellement en phase de consultation, c'est l'objet de la présente délibération. Afin d'agir pour réduire les conséquences des inondations sur le TRI, une **stratégie locale de gestion du risque inondation** (SLGRI) doit être élaborée et mise en œuvre.
- élaboration sur chaque district d'un **plan de gestion des risques d'inondation** (PGRI) qui définit les objectifs et les dispositions à mettre en œuvre pour l'ensemble du bassin et chaque TRI (pour fin 2015) ;
On peut situer la portée du PGRI comme celle du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en ce qui concerne plus largement la gestion intégrée de l'eau. Ils portent sur le même territoire, le bassin Artois Picardie.
- réexamen de chacune de ces étapes et évaluation des progrès accomplis **tous les 6 ans**.

Portée réglementaire des documents (source MEDDE)

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions (il n'est pas opposable aux tiers). Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau :

En application des articles L. 122-1-10, L. 123-1-13, L. 124-2, L. 141-1 et L. 4433-7 du code de l'urbanisme, les SCOT, PLU, cartes communales, SAR et le SDRIF doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs du PGRI et les orientations fondamentales et dispositions prises en application des 1° (orientations fondamentales du SDAGE) et 3° (réduction de la vulnérabilité, comprenant des mesures pour le développement d'un mode durable d'occupation et d'exploitation des sols, notamment des mesures pour la maîtrise de l'urbanisation) de l'article L. 566- 7.

A noter : la compatibilité des documents d'urbanisme avec le PGRI est plus étendue que la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE. Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau ainsi que les PPRi doivent être compatibles ou

rendus compatibles avec les dispositions (terme qui juridiquement englobe tout le PGRI) du PGRI (articles L.566-7 et L.562-1 du code de l'environnement).

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation n'ont pas de portée juridique. Le PGRI, en intégrant une synthèse de ces stratégies, c'est à dire les objectifs pour le TRI concerné et les principales dispositions correspondantes quand elles ont été définies, peut permettre de donner une portée juridique à des dispositions des stratégies locales qui y seraient ainsi intégrées. Le PGRI peut donc servir de vecteur pour rendre opposables des dispositions locales à l'administration et ses décisions.

La cartographie du TRI

Par courriel du 12 décembre dernier, le Préfet de Région sollicite la participation du territoire à la consultation sur la cartographie du Territoire à Risque Important d'Inondation, TRI : cartographies des zones inondables, cartographies des enjeux, cartographies des risques.

Cette consultation se fait par voie électronique et se termine le 11 février 2014.

Cette cartographie n'a pas de portée juridique, mais sert à la connaissance. Nous pensons qu'il convient toutefois d'être particulièrement vigilant sur les tracés.

La consultation porte sur :

- la cartographie des surfaces inondables en aléa fort (crue très fréquente).
- la cartographie des surfaces inondables en aléa moyen (crue rare).
- la cartographie des surfaces inondables en aléa d'inondation faible (soit pour une crue par débordement de cours d'eau extrêmement rare, qualifiée de millénale)
- la carte de synthèse des risques.

Pour la partie Aa rivière, les deux premières cartes sont celles du PPRI, donc ne devraient pas poser de problème. Pour le marais, ce sont celles de l'Atlas des Zones Inondables, qui est bien une donnée existante mais dont la valeur technique est plus contestable.

La carte des surfaces inondables en aléa faible appelle plusieurs observations :

- En vallée de l'Aa, l'étendue des surfaces inondables en probabilité faible, s'il elle a été étendue par rapport aux premières cartes transmises, notamment dans le centre de Blendecques, reste moins importante que celle de probabilité moyenne. Les chiffres de population en zone inondable montrent encore ces incohérences.
- Il semble, d'après ces chiffres, qu'il y ait également une incohérence entre les surfaces inondables en probabilité forte et moyenne dans le marais audomarois : pour plusieurs communes, la population située en zone inondable baisse de fort à moyen.

Deux remarques plus locales :

- le secteur aval du Brûlé à Wizernes où la surface inondée en aléa faible a été réduite sur la dernière carte et est inférieure à l'aléa fort.
- le secteur des aviateurs entre Arques, Longuenesse et Saint-Omer où la Haute Meldyck est perchée et la digue, rive gauche, en mauvais état, la délimitation dans ce secteur nécessite une grande attention compte tenu de son très faible dénivelé, de la concentration de population et d'activité, de la protection partielle par la digue, et des apports de bassin versant pouvant s'ajouter aux débordements.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical se prononce défavorablement sur la cartographie des TRI de Saint-Omer, en particulier pour la cartographie de l'aléa faible et les cartes subséquentes. Le territoire ne peut accepter en l'état des cartes destinées à améliorer la connaissance. Il demande également à ce que soit systématiquement rappelée, sur les cartes, la nature juridique de cette cartographie.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

21 FEV. 2014



pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

A 18 h 30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le 10 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président, lors de la lecture des délibérations 2014-01 ; 2014-02 et 2014-06
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAINÉ, Gérard FLAMENT, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Bernard HIBON délégués suppléants,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur David CAPITAINÉ,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,
Monsieur Anicet CHOQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président, pour les délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Monsieur Bertrand PETIT délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-01, 02 et 06 était de : 18.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09 était de : 18

Le nombre de pouvoir était de 4.

21 FEV. 2014

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

DELIBERATION 2014-06

MARAIS : Fonctionnement des ouvrages d'évacuation des crues – participation 2014 du SmageAa

RAPPORTEUR : Monsieur CHOQUET

Les Sections de Wateringues sont sollicitées pour participer au budget de fonctionnement de l'Institution Interdépartementale des Wateringues. Pour la 7^{ème} section du Pas-de-Calais, seule section du territoire du SmageAa, la participation est de 62 496 € par an.

Depuis le 10 février 2009, le SmageAa a attribué une subvention à la 7^{ème} section des Wateringues à hauteur de 47 000 € par an, pour sa contribution au fonctionnement de l'Institution.

La 7^{ème} section du Pas-de-Calais a sollicité auprès du SmageAa, la reconduction de sa subvention pour 2014, dernière année de participation dans la perspective de la création du « Syndicat Mixte des Wateringues »

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le président à :

- accorder une subvention à hauteur de 47 000 € à la 7^{ème} Section des Wateringues pour sa contribution au fonctionnement de l'Institution pour l'année 2014 par reconduction de la convention initiale
- poursuivre la participation aux réflexions en cours sur l'avenir de la gestion des Wateringues,
- inscrire les crédits au BP 2014 article 6745

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

21 FEV. 2014

Pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

A 18 h 30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le 10 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président, lors de la lecture des délibérations 2014-01 ; 2014-02 et 2014-06
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Gérard FLAMENT, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Bernard HIBON délégués suppléants,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur David CAPITAINE,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,
Monsieur Anicet CHOQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président, pour les délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Monsieur Bertrand PETIT délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-01, 02 et 06 était de : 18.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09 était de : 18

Le nombre de pouvoir était de 4.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2014

DELIBERATION 2014-07

MISE EN VALEUR DES MILEUX : Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON

RAPPORTEUR : Monsieur DUCROCQ

Depuis 2005, le SmageAa aide les différents GDON soit par des dotations en pièges, soit financièrement. Depuis 2008, l'aide du SmageAa se fait sous la forme d'une subvention.

Le bilan des prises de rat musqué pour l'année 2013 sur le territoire du SmageAa n'est pas encore connu. En 2012 il était de 3332 rats pris et pour l'année 2011 il était de 5320.

Le SmageAa reconduira son action de soutien aux GDON présents sur son territoire pour l'année 2014 sous forme de subventions plafonnées à hauteur de :

	Plafond de subvention
GDON du Haut pays	400 €
GDON Lys Aa	700 €
GDON du Pays de Lumbres	600 €
GDON de l'Ondatra	1 000 €
Groupement Flandres Maritimes	600 €
GDON de Radinghem en Weppes	800 €
Total	4 100 €

Soit un montant maximal de **4 100 € TTC** pour l'année 2014.

Ces subventions seront accordées suite à une demande écrite des présidents de GDON nous informant de leurs besoins. Cette demande sera accompagnée d'une justification financière ainsi que des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Pour rappel, en 2013 la dotation était de 4 200 € TTC. Seul le GDON de Radinghem en Weppes a présenté au SmageAa une demande justifiée de 730 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical :

- autorise le président à signer les conventions avec les GDON sous réserves du respect des conditions ci-dessus,
- accepte d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2014

Certifié exécutoire

A compter du
Le Président,

21 FEV. 2014



Pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

A 18 h 30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le 10 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président, lors de la lecture des délibérations 2014-01 ; 2014-02 et 2014-06
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Gérard FLAMENT, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Bernard HIBON délégués suppléants,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur David CAPITAINE,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,
Monsieur Anicet CHOQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président, pour les délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Monsieur Bertrand PETIT délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-01, 02 et 06 était de : 18.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09 était de : 18

Le nombre de pouvoir était de 4.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

DELIBERATION 2014-08

PERSONNEL : augmentation du titre restaurant

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2014

Par délibération du 5 mai 2004, le comité syndical a accordé au personnel du SmageAa à temps complet ou non, accomplissant plus de 20h de travail par semaine, des titres-restaurant dont 50% est à la charge du salarié et 50% à la charge du SmageAa. La valeur actuelle de ces titres est de 6 € depuis le 1^{er} décembre 2010.

Suite à une demande collective du personnel, Monsieur le Président propose de revaloriser la valeur faciale du titre restaurant à 6,50 €, avec une prise en charge par le SmageAa à hauteur de 3,25 € par titre (soit 50%), à compter du 01 mars 2014. Les conditions d'attribution des titres restaurant restent inchangées.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical décide :

- de revaloriser le titre restaurant du personnel du SmageAa à compter du 01 mars 2014
- d'autoriser le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2014

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

21 FEV. 2014

Pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

A 18 h 30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le 10 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président, lors de la lecture des délibérations 2014-01 ; 2014-02 et 2014-06
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Gérard FLAMENT, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Bernard HIBON délégués suppléants,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur David CAPITAINE,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,
Monsieur Anicet CHOQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président, pour les délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Monsieur Bertrand PETIT délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-01, 02 et 06 était de : 18.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09 était de : 18

Le nombre de pouvoir était de 4.



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

DELIBERATION n° 2014-09

FINANCES : Budget général – Compte administratif 2013 – Compte de gestion – Affectation du résultat

RAPPORTEUR : M. DENIS & M. DUCROCQ

Le compte administratif qui vous est présenté est le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées par le SmageAa au cours de l'exercice 2013.

Opérations de l'exercice :

Fonctionnement :

Dépenses 855 757,94
Recettes 867 139,12
Résultat de l'exercice + 11 381,18

Investissement :

Dépenses 710 715,91
Recettes 352 455,14
Résultat de l'exercice - 358 260,77

Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement 2012	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013
investissement	1 110 714,56	/	- 358 260,77	752 453,79
fonctionnement	33 071,00	0	+ 11 381,18	44 452,18

Les reports de crédits apparaissant en section d'investissement résultent de l'inscription de la totalité des crédits dont la réalisation se trouve reportée ou échelonnée sur plusieurs années.

Compte tenu de ces éléments, M. DUCROCQ propose de prendre la délibération suivante dans la forme réglementaire.

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Christian DENIS, président.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

a) lui donne acte des résultats du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		33 071,00		1 110 714,56		1 143 785,56
Part affectée à investiss				0		
Opérations de l'exercice	855 757,94	867 139,12	710 715,91	352 455,14	1 566 473,85	1 219 594,26
Totaux		900 210,12		1 463 169,70		2 363 379 ,82
Résultat de clôture		44 452,18		752 453,79		796 905,97

Excédent de financement	752 453,79
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	87 414,45
Total à reporter	665 039,34

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

c) a reconnu les restes à réaliser en dépenses d'investissement

d) a arrêté les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

e) décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- en section de fonctionnement au compte 002 pour : 44 452,18

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2014

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

Pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

A 18 h 30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le 10 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président, lors de la lecture des délibérations 2014-01 ; 2014-02 et 2014-06
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAIN, Gérard FLAMENT, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Bernard HIBON délégués suppléants,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur David CAPITAIN,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,
Monsieur Anicet CHOQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président, pour les délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Monsieur Bertrand PETIT délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-01, 02 et 06 était de : 18.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09 était de : 18

Le nombre de pouvoir était de 4.



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

DELIBERATION n° 2014-10

FINANCES : Services généraux – Budget Primitif 2014

RAPPORTEUR : M. DENIS

Le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 982 887,21 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 2 583 300,74 €

En investissement :

Les crédits concernent les opérations suivantes :

- ▶ n°103 "mobilisation du champ d'expansion des crues "
- ▶ n°104 "résorption des désordres locaux"
- ▶ n°105 "ressource en eau"
- ▶ n° 106 restauration de la continuité écologique "RCE ouvrages"
- ▶ acquisition de matériel : équipe rivière, échelles et stations limnimétriques

Quatre opérations font l'objet d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage représentant 1 046 668,17 € des dépenses d'investissement, à savoir :

- le programme de protection locale contre les inondations de Blendecques,
- le programme de lutte contre les inondations sur le territoire de la communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs,
- le programme de lutte contre les inondations, rue de Fol Pensées à Bléquin
- les projets de restauration de la continuité écologique.

L'étude de prospection de la ressource en eau représente 960 618,97 € pris en charge à 100% par les partenaires de l'opération.

L'équilibre de la section est assuré par les amortissements, les subventions des partenaires et l'excédent d'investissement reporté.

En fonctionnement :

Les crédits inscrits concernent, tout d'abord, les dépenses courantes de fonctionnement : eau, électricité, carburants, fournitures administratives, frais de communication... ; ainsi que les dépenses de rémunération.

Quelques points particuliers sont à signaler :

- | | |
|-------------|--|
| Ligne 60632 | Cette ligne contient les matériaux nécessaires pour les aménagements prévus en rivière ou sur berges. Ils sont moins importants cette année |
| Ligne 60636 | Cette ligne concerne les vêtements de travail de l'équipe rivière notamment. Les crédits inscrits sont plus importants cette année du fait du renouvellement des wadders et des pantalons de bucheronnage |
| Ligne 608 | Indemnités versées aux exploitants concernés par l'étude de prospection de la ressource, et par l'archéologie préventive du projet de champs d'inondation contrôlée |
| Ligne 6156 | Frais de maintenance, et notamment la maintenance informatique nouvellement contractée |
| Ligne 617 | Les phases 1 et 2 de l'étude d'évaluation du PAPI sont inscrites pour l'année 2014.
La maîtrise d'œuvre – phase conception des ouvrages - liée à la restauration de la continuité écologique est également inscrite sur |

- cette ligne
- Ligne 6261 Les frais d'affranchissement augmenteront sensiblement du fait de la notification de l'arrêté SRTE (servitude de rétention temporaire des eaux) nécessitant l'envoi de recommandés.
- Ligne 6743 Le SmageAa subventionne la 7^{ème} section des Wateringues, les GDON, et la CASO pour le curage du Haut Pont. Cette dernière subvention s'échelonne sur 2 ans. 2014 est la seconde année de versement.
- Les recettes de la section de fonctionnement sont composées pour l'essentiel par la participation des communautés de communes, et des subventions de nos partenaires.
- Ligne 6419 Cette ligne contient les remboursements des rémunérations de personnel en arrêt de travail
- Ligne 74718 L'Etat subventionne le SmageAa pour la mise en œuvre du PAPI : 40% des salaires des 3 techniciens, 50% de l'étude d'évaluation et 50% des actions liées à la sensibilisation au risque inondation (actions pédagogiques)
- Ligne 7472 Les subventions de la Région portent sur une partie des travaux de l'équipe rivière : lutte contre les espèces invasives et restauration des milieux aquatiques pour l'année 2013
- Ligne 7473 Les subventions du département portent sur le plan d'entretien de rivière
- Ligne 74751 Suite au DOB, la participation globale des collectivités adhérentes au SmageAa est augmentée de 4%.
- Ligne 7478 Les subventions de l'Agence de l'Eau apparaissent sur cette ligne. Elles concernent : la restauration des habitats aquatiques, le poste du technicien milieu et le plan d'entretien, l'étude d'évaluation PAPI (30% de la phase 1), les actions pédagogiques sur la notion de risque (25%), la maîtrise d'œuvre (phase conception) de la restauration de la continuité écologique
- Ligne 758 Cette ligne reprend la participation des particuliers au financement des diguettes anti-érosives et des travaux de plantation de l'équipe rivière.

Ce projet de budget primitif 2014 synthétisé ci-dessous a été présenté et approuvé au bureau élargi.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 583 300,74 €	2 583 300,74 €
Fonctionnement	982 887,21 €	982 887,21 €
TOTAL	3 566 187,95 €	3 566 187,95 €

Après délibération et à l'unanimité le budget primitif 2014 est adopté.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

21 FEV. 2014



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2014

Pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



LA STRUCTURE BUDGETAIRE 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	982 887,21		982 887,21	
	Frais de personnel 462 750			Participations et produits financiers 743 982,35
	Fournitures et frais de gestion générale 268 875,83			
	Participations et subventions 118 730			
	Intérêts de la dette 0			
	Prélèvement pour section d'investissement dont dotations aux amortissements et aux provisions (autofinancement) 132 531,38			Subventions 238 904,86
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	2 583 300,74		2 583 300,74	
	Acquisition et travaux 1 408 802,40	autofinancement net		Prélèvement sur recettes de fonctionnement (autofinancement) 132 531,38
				Solde d'exécution des années antérieures 752 453,79
	Autres dépenses 1 174 498,34			Subventions 1 691 206,57
Remboursement de dettes 0			FCTVA et autres recettes définitives 7 109	
			Emprunts 0	



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

A 18 h 30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le 10 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président, lors de la lecture des délibérations 2014-01 ; 2014-02 et 2014-06
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Gérard FLAMENT, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Bernard HIBON délégués suppléants,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur David CAPITAINE,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,
Monsieur Anicet CHOQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président, pour les délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Monsieur Bertrand PETIT délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-01, 02 et 06 était de : 18.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09 était de : 18

Le nombre de pouvoir était de 4.